

qu'il soit afférent à la propriété de pétroles ou de gaz auxquels s'applique la présente loi, ni être propriétaire de plus de cinq pour cent des actions émises par une compagnie qui participe à un stade quelconque de l'industrie pétrolière ou gazière au Canada.

Je me dis que cinq pour cent des actions suffisent fréquemment à donner un pouvoir de contrôle; toute personne qui détient ce pourcentage d'actions et qui fait partie du comité pourrait déclencher un conflit d'intérêts. J'estime que cette restriction devrait être supprimée. Je ne crois pas qu'il doive jamais y avoir conflit d'intérêts entre les membres du conseil d'administration. Je crois qu'ils devraient n'avoir aucune attache pécuniaire en dehors de leur travail.

Les dispositions du bill me semblent un peu meilleures que celles des statuts provinciaux du même genre. Elles tiennent compte du gaspillage tragique de capital et de ressources qu'on a vu dans le passé, du fait que les conditions n'étaient pas imposées dans les premiers temps de l'exploitation du pétrole canadien. Nous souffrons encore du fait que les gouvernements provinciaux n'ont pas établi de principes directeurs dans ce sens. Pour être juste envers eux, il faut signaler que pendant longtemps l'industrie du pétrole pouvait marchander et, de fait, dire qu'elle s'arrangerait avec quiconque lui accorderait les conditions les plus avantageuses. Les gouvernements provinciaux ne pouvaient peut-être pas vraiment tenir tête aux géants internationaux de l'industrie du pétrole. Mais il est évident que ce n'est pas le cas du gouvernement fédéral. Celui-ci ne saurait être forcé de vendre à vil prix comme l'ont été les gouvernements provinciaux. Aussi, on peut s'attendre à ce que le gouvernement fédéral adopte une attitude beaucoup plus ferme.

Le gouvernement fédéral a été bien négligent dans un domaine. Il a toléré ou même encouragé activement le gaspillage dans l'industrie du pétrole. La Commission Carter a signalé que les allocations d'épuisement de notre régime fiscal actuel ont encouragé plus de placements dans l'industrie qu'on aurait pu juger souhaitables d'après les forces du marché, ou toutes autres forces, ou même une planification sensée. La Commission a recommandé la suppression des privilèges spéciaux à l'industrie du pétrole pour deux excellentes raisons. D'abord, les Canadiens sont en droit d'attendre des impôts raisonnables de ceux qui emploient les ressources naturelles du pays. Ensuite, on enrayerait ainsi une partie du gaspillage qui se fait dans cette industrie.

Nous devons songer, à l'heure actuelle, à la question du pétrole en soi, en dehors de ses répercussions sur les régions septentrionales du Canada. La situation sous tous ses aspects semble nous dépasser. La question de nos

exportations aux États-Unis paraît quelque peu douteuse. Il y aurait peut-être lieu de passer en revue notre politique nationale du pétrole, son institution et un certain nombre de ses résultats. On ne peut s'empêcher d'avoir l'impression que cette politique nationale n'est pas le fait des législateurs du Canada mais surtout des compagnies internationales de pétrole, qui voulaient répondre à leurs besoins particuliers. Certaines rumeurs courent sur la façon dont on a arraché des concessions aux compagnies internationales de pétrole, même les petites concessions que l'on a obtenues d'elles. Le gouvernement canadien voulait se ménager un meilleur accès pour son pétrole sur le marché des États-Unis. Il a menacé d'aménager un pipe-line jusqu'à Montréal. Plutôt que d'avoir affaire à une politique nationale sur le pétrole au Canada, les compagnies internationales de pétrole ont opté pour une manière de politique continentale. Elles ont cédé sous la menace du gouvernement de l'heure et, si je ne me trompe, d'un ministre en particulier.

A cette heure cruciale il faut peut-être que le gouvernement actuel déclare catégoriquement qu'il est prêt à nouveau à proférer une pareille menace à moins que l'on n'offre de meilleures dispositions à l'industrie du pétrole de notre pays. Il serait peut-être préférable pour l'industrie du pétrole et pour le pays tout entier de ne pas même menacer d'aménager un pipe-line jusqu'à Montréal mais de l'aménager de toute manière simplement parce que ce serait plus avantageux pour nous à la longue, nous garantissant un avenir plus stable qu'auparavant. Nous avons payé un prix fort pour cette entente avec les compagnies pétrolières internationales. Selon l'accord le pétrole canadien devait être acheminé jusqu'à l'Outaouais et les besoins en pétrole à l'est de ce point-là seraient satisfaits par du pétrole étranger. Même s'il n'y a jamais eu de déclaration officielle, je crois que d'après l'entente, le pétrole étranger qui n'avait pas de marché aux États-Unis devait être accepté au port de Montréal.

En acceptant cet accord, le Canada en réalité s'est intégré à la politique étrangère des États-Unis et aux accords que les sociétés pétrolières internationales avaient conclus avec des pays amis des États-Unis. Que je sache, notre Parlement n'a jamais su que l'accord était tel ni que telle était la situation. Ce n'est qu'au cours des années postérieures à l'élaboration de la politique pétrolière nationale que certains de ces faits se sont précisés.

● (5.40 p.m.)

Après tous les avantages de cette politique tant vantée du pétrole, où en sommes-nous aujourd'hui? Notre politique pétrolière